



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/68  
11 février 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 87 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/54/574)]

#### **54/68. Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 51/123 du 13 décembre 1996, 52/56 du 10 décembre 1997 et 53/45 du 3 décembre 1998 concernant la préparation et la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999,

*Réaffirmant* l'importance de la coopération internationale dans l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace,

*Se félicitant* de la bonne préparation d'UNISPACE III par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en sa qualité de comité préparatoire, et son Sous-Comité scientifique et technique, en qualité de comité consultatif, ainsi que par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, en tant que secrétariat exécutif, et louant les efforts qu'ils ont faits afin d'organiser UNISPACE III dans le cadre des ressources disponibles,

*Appréciant* les contributions apportées à UNISPACE III par le Forum technique et le Forum de la génération spatiale,

*Ayant examiné* le rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>1</sup> et les recommandations contenues dans la résolution intitulée «Le millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement»<sup>2</sup>,

*Soulignant* qu'il est essentiel de trouver le moyen de recourir efficacement aux techniques spatiales pour régler des problèmes d'importance régionale ou mondiale et de renforcer les capacités des États Membres, en particulier celles des pays en développement, en ce qui concerne l'utilisation des applications de la recherche spatiale aux fins du développement économique, social et culturel,

*Consciente* de la nécessité d'accélérer l'utilisation des applications des techniques spatiales par les États Membres afin de promouvoir le développement durable et de sensibiliser le grand public aux avantages des techniques spatiales,

*Désireuse* d'améliorer les possibilités en matière d'éducation, de formation et d'assistance technique dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications afin de renforcer les capacités locales dans tous les États,

*Exprimant sa profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple autrichiens pour l'hospitalité qu'ils ont accordée aux participants à UNISPACE III et les moyens mis à leur disposition,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>1</sup>;

2. *Souscrit* à la résolution intitulée «Le millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain»<sup>2</sup>;

3. *Prie instamment* les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne;

4. *Demande* à toutes les parties concernées d'appliquer les recommandations formulées par UNISPACE III, telles qu'elles figurent dans son rapport<sup>1</sup>;

5. *Demande* à tous les organismes compétents des Nations Unies de réexaminer leurs programmes et activités et, si nécessaire, de les modifier afin de les mettre en conformité avec les recommandations d'UNISPACE III et de prendre des mesures appropriées afin d'en assurer l'application intégrale et effective, compte tenu des besoins des pays en développement, notamment en améliorant la coordination de leurs activités liées à l'espace au moyen de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales;

---

<sup>1</sup> A/CONF.184/6.

<sup>2</sup> Ibid., chap. I, résolution 1.

6. *Invite* tous les organes directeurs compétents des organismes des Nations Unies qui mènent des activités dans le domaine de l'espace à constituer un groupe consultatif intergouvernemental spécial chargé d'examiner la coordination interorganisations des activités spatiales, en vue d'améliorer l'efficacité des travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales;

7. *Proclame* la Semaine mondiale de l'espace, qui se tiendra chaque année entre le 4 et le 10 octobre pour célébrer, au niveau international, les contributions des sciences et des techniques spatiales à l'amélioration de la condition humaine, étant donné que c'est le 4 octobre 1957 qu'a été lancé dans l'espace le premier satellite de la Terre conçu par l'homme, Spoutnik 1, qui a ouvert la voie à l'exploration spatiale, et que c'est le 10 octobre 1967 qu'est entré en vigueur le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>3</sup>;

8. *Prie* le Secrétaire général de modifier le mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, créé conformément à sa résolution 37/90 du 10 décembre 1982 relative à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin d'inclure l'application des recommandations d'UNISPACE III;

9. *Prie également* le Secrétaire général d'inviter tous les États à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et, dans sa lettre d'invitation, de présenter des propositions de projet prioritaires, et demande au Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de soumettre au Comité un rapport mentionnant les États qui auront répondu à l'invitation;

10. *Est d'avis* que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son secrétariat devraient rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices pour l'application des recommandations d'UNISPACE III, afin de compléter les ressources qui seront fournies par le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales;

11. *Prie* le Secrétaire général de recommander des mesures de nature à doter le Bureau des affaires spatiales de ressources suffisantes pour lui permettre, sur la base des recommandations d'UNISPACE III, de faire ce qui suit:

a) Fournir au Sous-Comité scientifique et technique et au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique les documents analytiques nécessaires, tant sur le fond que sur l'organisation des travaux, afin de faciliter l'examen des nouvelles questions demandé dans les ordres du jours adoptés par le Comité à sa quarante-deuxième session<sup>4</sup>;

b) Organiser, afin de renforcer le partenariat du Sous-Comité scientifique et technique avec les industries, un colloque d'une journée durant la trente-septième session du Sous-Comité, afin de fournir

---

<sup>3</sup> Résolution 2222 (XXI), annexe.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1), annexe I.*

aux États Membres des informations actualisées sur les produits et services disponibles sur le marché et sur les activités menées par l'industrie spatiale;

c) Déterminer et promouvoir l'utilisation de techniques spatiales appropriées pour répondre aux besoins des programmes et organismes des Nations Unies dans l'exercice d'activités qui n'ont pas encore bénéficié de l'utilisation des techniques spatiales, afin d'en renforcer l'efficacité;

d) Renforcer les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et, notamment:

- i) Faciliter et appuyer l'élaboration et l'exécution de projets liés à l'espace répondant aux besoins opérationnels des États Membres;
- ii) Fournir un appui aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, y compris le Réseau d'instituts de formation et de recherche dans le domaine des sciences et techniques spatiales d'Europe centrale, orientale et du sud-est;
- iii) Réorienter le programme de bourses à long terme;
- iv) Organiser des ateliers et des conférences sur les applications des techniques spatiales de pointe et les nouveaux systèmes à l'intention des directeurs de programmes et responsables d'activités liées au développement et aux applications des techniques spatiales;
- v) Organiser des stages, de durée moyenne, pour la formation aux techniques de la télédétection, à l'intention des professeurs d'université, des télécommunications et de la télémédecine, à l'intention des spécialistes;
- vi) Fournir des services consultatifs techniques aux États Membres qui le demandent sur divers aspects des sciences et des techniques spatiales et leurs applications;
- vii) Promouvoir la coopération entre les établissements publics, les universités, les instituts de recherche et les entreprises industrielles privées concernant l'exécution de projets d'applications des techniques spatiales;
- viii) Organiser chaque année un forum afin d'informer le grand public s'agissant des activités passées, en cours et prévues dans le domaine spatial, et de leur orientation future;
- ix) Encourager les activités à l'intention de la jeunesse, afin d'éveiller l'intérêt des étudiants, des jeunes scientifiques et des jeunes ingénieurs;
- x) Promouvoir la coopération en vue de concevoir des cours de formation aux sciences et techniques spatiales à inscrire aux programmes des établissements d'enseignements primaire et secondaire;
- xi) Établir un programme de visites par des astronautes, des cosmonautes et d'autres scientifiques et ingénieurs de l'espace, afin de faire mieux connaître les activités spatiales, notamment parmi les jeunes;

- xii) Encourager la participation de scientifiques de pays en développement aux activités liées aux sciences spatiales et à l'exploration des planètes;
- xiii) Lancer des programmes visant à promouvoir l'utilisation des télécommunications par satellite et des données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes et à offrir aux spécialistes la possibilité de se servir des connaissances qu'ils auront acquises dans le cadre de stages de formation;

12. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le rapport d'UNISPACE III<sup>1</sup>, notamment les actes de la Conférence, soient disponibles, et de diffuser le plus largement possible les résultats d'UNISPACE III, en particulier la Déclaration de Vienne et le résumé des généralités et des recommandations d'UNISPACE III;

13. *Note* qu'en réponse à une demande formulée par le Comité préparatoire d'UNISPACE III à sa session de 1999, le secrétariat exécutif a élaboré, à l'intention de l'Assemblée générale, un document sur les questions d'organisation concernant UNISPACE III, afin de fournir aux autres entités du système des Nations Unies des directives sur l'utilisation des ressources disponibles pour organiser une conférence sur des questions mondiales;

14. *Estime* que le document établi par le secrétariat exécutif sur les questions d'organisation relatives à UNISPACE III devrait être publié en tant que rapport à soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session sur l'application des recommandations d'UNISPACE III;

16. *Décide* d'examiner et d'évaluer, à sa cinquante-neuvième session, l'application des décisions d'UNISPACE III et d'envisager d'autres mesures et initiatives et, dans ce contexte, prie le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de lui soumettre, pour examen à sa cinquante-septième session, des recommandations sur la présentation, le cadre et les aspects organisationnels de cet examen.

71<sup>e</sup> séance plénière  
6 décembre 1999